



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN  
Amt für Wald du Natur WNA

Rte du Mont Carmel 5, Case postale 155, 1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43  
www.fr.ch/sfn

Aux médias accrédités  
par la Chancellerie d'Etat

*Givisiez, le 9 juillet 2026*

Communiqué de presse

## **Interdiction de faire du feu dans les forêts du canton de Fribourg**

*A la suite du manque de précipitations enregistrées depuis plusieurs semaines et des conditions météorologiques actuelles et à venir, le danger d'incendie de forêt a atteint le degré 4 sur 5 (fort). En conséquence, le Service des forêts et de la nature prononce une interdiction de faire du feu en forêt dans tout le canton dès le 9 juillet, 12 heures.*

Le manque de précipitations de ces dernières semaines, accompagné d'une succession de journées ensoleillées et de températures caniculaires, a pour effet que les sols forestiers sont secs. Le degré de danger est désormais « *fort* » (4 sur 5). En conséquence, tous les feux sont interdits dans les forêts du canton de Fribourg, dès le 9 juillet 2026 à 12 heures. Cette interdiction comprend tout allumage de combustibles, quelle qu'en soit la nature, y compris les grillades aux emplacements prévus à cet effet, en forêt ou en lisière de forêt. Cette mesure demeurera en vigueur jusqu'à ce que le degré de danger d'incendie de forêt soit à nouveau « *marqué* » (3 sur 5).

L'interdiction s'appuie sur l'article 32 de la loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN).

Des informations supplémentaires se trouvent sur

- > [www.fr.ch/incendie-foret](http://www.fr.ch/incendie-foret)
- > [www.danger-incendie-foret.ch](http://www.danger-incendie-foret.ch)

### **Contacts**

**Delphine Marbach**, chargée de communication du SFN, T +41 26 305 23 63